

## Conseil Municipal du 27 juin 2019

Le **vingt-sept juin** deux mil dix-neuf, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **20 juin 2019**, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

**Etaient présents** : Régis LEFEUVRE, Yves LETERME, Sophie ADAM, Michel DURAND, Lucie DUCHENE, Daniel GEORGET, Dominique JANVIER, Patrice JUDON, Linda LANGLAIS, Jeanine MENARD, Solange MONNIER, Chantal RAGOT, Serge TROU.

**Absent(s) excusé(s)** : Julie DUCOIN, Mickaël LOINARD,

**Pouvoir(s)** : - Julie DUCOIN a donné pouvoir à Régis LEFEUVRE.

**Secrétaire de séance** : Jeanine MENARD.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 23 mai 2019.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

9a - Opé 172 / Rue du Fief aux Moines : Signature d'une convention avec la Cté de Cnes des Coëvrans.

9c) - Opération 172 / Rue du Fief aux Moines : Convention de participation financière auprès de TEM 53 pour l'effacement des réseaux.

\*\*\*\*\*

### Affaires périscolaires (rattachement à la séance du 23 mai 2019)

#### 12 : Mise à jour des Règlements intérieurs :

##### 12a) Accueil Périscolaire

DCM 2019-05-23-12a

Madame Sophie ADAM expose les nécessités de modifier le règlement intérieur du service d'Accueil périscolaire, et présente les modifications apportées.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette modification.

##### **Décision :**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*-VALIDE les modifications et arrête le Règlement intérieur du service d'Accueil périscolaire tel que présenté en annexe à la présente délibération,*

*- Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération 2016-05-26-07 (et son annexe) portant sur le même objet, et précise que la mention d'annulation sera portée, au registre des délibérations du Conseil Municipal, en marge des dites délibération et annexe.*

Enregistrée en Préf le 02/07/2019

publiée le 19/07/2019

#### Pièce jointe = Annexe à la délibération n° 2019-05-23-12a : « Règlement interne du service municipal d'accueil périscolaire

Voir annexe en fin de séance

##### 12b) Restaurant Scolaire

DCM 2019-05-23-12b

Madame Sophie ADAM expose les nécessités de modifier le règlement intérieur du service de Restauration Scolaire, et présente les modifications apportées.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette modification.

**Décision :**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- VALIDE les modifications et arrête le Règlement intérieur du service de Restauration Scolaire tel que présenté en annexe à la présente délibération,*
- Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération 2016-05-26-06 (et son annexe) portant sur le même objet, et précise que la mention d'annulation sera portée, au registre des délibérations du Conseil Municipal, en marge des dites délibération et annexe.*

Enregistrée en Préf le 02/07/2019

publiée le 19/07/2019

**Pièce jointe = Annexe à la délibération n° 2019-05-23-12b : « Règlement interne du service municipal de restauration scolaire »**

Voir annexe en fin de séance

## Culture et Patrimoine

### 1) Situation de l'action « Panneaux d'interprétation du Patrimoine Vaigeois »

DCM 2019-06-27-01

Madame Chantal RAGOT rend compte de la situation de l'action « Panneaux d'interprétation du Patrimoine Vaigeois » menée au sein des écoles de Vaiges en partenariat avec la Commune de Vaiges.

Ces panneaux d'interprétation, réalisés par les élèves des écoles de Vaiges, seront exposés sur la Commune à l'occasion des Journées du Patrimoine en septembre 2019.

Enregistrée en Préf le non soumis à transmission en Préf.

publiée le 19/07/2019

### 2) Journées du Patrimoine 2019

DCM 2019-06-27-02

L'ouverture du Musée Robert-Glétron et l'exposition des panneaux d'interprétation du patrimoine vaigeois sont inscrites aux Journées du Patrimoine 2019.

Enregistrée en Préf le non soumis à transmission en Préf.

publiée le 19/07/2019

## Travaux de la Commission « LOGEMENTS »

### 3) Compte-rendu et propositions

DCM 2019-06-27-03

Reporté.

## Affaires scolaires

### 4) Compte-rendu du Conseil d'école du 13 juin 2019

DCM 2019-06-27-04

Mme Sophie ADAM rend compte du Conseil d'Ecole Eugène Hairy du 13 juin dernier. (chaque conseiller municipal a reçu le 26/06/2019 ce compte-rendu, en préalable de la présente séance).

Enregistrée en Préf le non soumis à transmission en Préf.

publiée le 19/07/2019

## Opération 174 -Rue du Canal

### 5) Montant des travaux

DCM 2019-06-27-05

Suite à la délibération du 31 mai 2018 portant sur cette opération, le Maire présente au Conseil Municipal le montant définitif des travaux de réfection de la Rue du Canal s'élevant à 10 569,02 € TTC.

**Décision :**

*Considérant les crédits inscrits à l'Opération 174 du Budget Primitif 2019,  
 Considérant le constat des travaux signé par le service technique des Coëvrans et notamment sa révision,  
 Considérant les remarques et observations faites sur l'insuffisance de l'épaisseur d'enrobé et/ou autres matériaux sur certains endroits,  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *demande au Maire de suspendre le paiement de la facture de l'entreprise EUROVIA,*
- *d'organiser un constat contradictoire entre l'entreprise EUROVIA, le service technique de la Cté de Communes des Coëvrans (suivi de chantier), la Commission communale VOIRIE, afin de solutionner les problèmes constatés.*

Enregistrée en Préf le 18/07/2019

publiée le 19/07/2019

## Opération 193 -Voie douce

### 6) Acquisition de terrains

DCM 2019-06-27-06

Considérant la délibération n° 2018-12-20-03 en date 20 décembre 2018, décidant le lancement de l'opération d'aménagement d'une voie douce le long de la RD 281 sur la Commune de Vaiges ;

Considérant la nécessité d'acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation de ce projet de voie douce ;

Considérant les promesses de vente de :

- MMme LEGREE Henri, signée le 24/07/2018 pour un montant de 150 € (environ 250 m²),
- MMme LENAIN Gérard, signée le 13/08/2018 pour un montant de 2 960 € (envir. 2 960 m²),
- M. MORIN Benoît, signée le 28/11/2018 pour un montant de 1 585 € (envir. 1 585 m²) ;

Considérant les bornages contradictoires établis par la Sté KALIGEO ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces acquisitions de terrains.

#### Décision

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *Décide l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'aménagement de la voie ;*
- *Désigne l'Etude notariale LAUBRETON-GOUX pour les actes authentiques à passer ;*
- *Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à ces acquisitions de terrains.*

Enregistrée en Préf le 02/07/2019

publiée le 19/07/2019

## Travaux 2019 : Calage d'échéanciers prévisionnels (procédures de consultations et réalisations travaux)

### 7) Opé 172 -Place de La Poste

DCM 2019-06-27-07

Sont rédigés :

- Le DQE
- Le plan PROJET

L'estimation globale (environ 12 000 € HT)

#### Procédure de consultation :

1° - forme simple de MAPA (dans cadre de la délégation du Maire) =

- ➔ 1 lettre de consultation avec annexes : *Règlement de consultation mentionnant les critères de sélection, DQE et plan PROJET, rapport du diagnostic AMIANTE et HAP)*
- ➔ 1 référent « technique » d'opération : M. Mickaël LOINARD
- ➔ Liste des entreprises à consulter
- ➔ Echéancier prévisionnel de la consultation :

En « rétro planning » par rapport à date souhaitée pour les travaux.

dates	actions
11/07/2019	J -> Envoi des lettres de consultation
02/08	Environ J + 21 j -> Date limite de réception des offres à 12h
02/08	J + 21 j -> Ouverture des offres à 14h
02/08	J + 21 j -> Transmission des offres à 3 C pour analyse
09/08	J + 21 j -> Réception du rapport d'analyse (avec proposition attributaire)
09/08	J + 21 j -> Envoi des lettres d'offres non retenues
19/08	J + 29 j -> Notification à l'attributaire et date de préparation chantier
26/08	J + 1 mois -> Réunion de démarrage et OS1 pour date début
15/09	J + 1 mois et 15 j -> Début des travaux

➔ Phase d'Exécution des travaux (durée sera connue à l'ouverture des offres)

➔ Réception de travaux

➔ Mise en service

**Décision :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à procéder à la consultation comme exposé à l'échéancier prévisionnel ci-dessus.**

Enregistrée en Préf le non soumis à transmission en Préf.

publiée le 19/07/2019

## 8) Opé 173 -Giratoire franchissable

DCM 2019-06-27-08

Proposition : suivre la même démarche que la question 7 ci-dessus

Sont rédigés :

- Le DQE
- Les plans PROJET

L'estimation globale (environ 24 500 € HT)

**Procédure de consultation :**

1° - forme simple MAPA (mais attention à ne pas dépasser 25 000 € HT), en restant dans cadre de la délégation du Maire =

- ➔ 1 référent « technique » d'opération : M. Mickaël LOINARD
- ➔ Liste des entreprises à consulter
- ➔ Echéancier prévisionnel de la consultation :

En « rétro planning » par rapport à date souhaitée pour les travaux.

dates	actions
11/07/2019	J -> Envoi des lettres de consultation
02/08	Environ J + 21 j -> Date limite de réception des offres à 12h
02/08	J + 21 j -> Ouverture des offres à 14h
02/08	J + 21 j -> Transmission des offres à 3 C pour analyse
09/08	J + 21 j -> Réception du rapport d'analyse (avec proposition attributaire)
09/08	J + 21 j -> Envoi des lettres d'offres non retenues
19/08	J + 29 j -> Notification à l'attributaire et date de préparation chantier
26/08	J + 1 mois -> Réunion de démarrage et OS1 pour date début
15/09	J + 1 mois et 15 j -> Début des travaux

➔ Phase d'Exécution des travaux (durée sera connue à l'ouverture des offres)

→ Réception de travaux

→ Mise en service

**Décision :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à procéder à la consultation comme exposé à l'échéancier prévisionnel ci-dessus.*

Enregistrée en Préf le non soumis à transmission en Préf.

publiée le 18/07/2019

## 9) Opé 172 -Rue du Fief aux Moines

### 9a) Signature d'une convention avec la Cté de Cnes des Coëvrons

DCM 2019-06-27-09a

Monsieur rappelle au Conseil Municipal que la Cté de Cnes des Coëvrons, du fait de sa compétence statutaire dans le domaine de l'Assainissement des eaux usées, dispose à ce titre d'une partie de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux (VRD) de restructuration de la Rue du Fief aux Moines à Vaiges.

Pour des motifs d'exploitation de la voirie et de minimisation de la gêne occasionnée pour les riverains et les habitants, il semblait opportun d'établir une convention afin de coordonner les actions techniques respectives des deux maîtres d'ouvrage (Commune d'une part et Cté de Cnes des Coëvrons d'autre part).

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention établie à cet effet, et ayant pour but d'organiser les relations entre les parties pour la réalisation de travaux en coordination, et de définir les missions et responsabilités respectives de maîtrise d'ouvrage dans l'exécution des travaux.

**Décision :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer ladite convention, qui sera jointe en annexe à la présente délibération.*

Enregistrée en Préf le 18/07/2019

publiée le 18/07/2019

### 9b) Lancement de la procédure de consultation des entreprises

DCM 2019-06-27-09b

Les diverses modifications demandées pour le projet de restructuration de la Rue du Fief au Moines sont aujourd'hui intégrées au dossier PROJET d'aménagement.

Monsieur le Maire rappelle le coût estimatif de cette opération et présente le dossier de consultation des entreprises.

L'échéancier de procédure peut être prévu (au mieux) comme suit :

Dates	Objet
27/06/2019	validation DCE en Conseil Municipal
28/06/2019	Envoi de l'avis d'appel d'offres
19/07/2019 à 12h	Date limite de remise des offres
19/07/2019 à 14h	Ouverture des offres
Fin juillet 2019	réception du rapport d'analyse des offres
25/07 ou 29/08	Délibération désignant l'attributaire du marché
31/07 ou 30/08/2019	envoi des lettres offres non retenues
15/09/2019	Notification de marchés Réunion de démarrage Ordre de Service de début de travaux
15/10/2019	Début des travaux

**Décision :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*  
- accepte le DCE présenté ;

- décide le lancement de la consultation dans le cadre de la procédure adaptée « ouverte » (avec publicité et mise en concurrence), pour la passation des marchés à venir ;

- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cette procédure.

Enregistrée en Préf le 02/07/2019

publiée le 02/07/2019

## Opération 172 /Restructuration urbaine /Rue du Fief aux Moines

### 9c) Effacement des réseaux électriques et des réseaux de communications électroniques : Convention de participation financière à verser au Syndicat TEM53 pour le programme d'effacement de réseaux Rue du Fief aux Moines

DCM 2019-06-27-09c

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation financière de l'avant-projet sommaire relatif au dossier référencé EF-12-002-18.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif.

Les éléments détaillés seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix de TEM.

Nature travaux	Estim HT	Estim TTC	Frais maîtrise d'œuvre 4% HT	prise en charge TEM		participation communale			
				taux	sur montant HT	taux	sur montant	frais de maîtrise d'œuvre	total
Réseaux électricité	90 000 €	108 000 €	3 600 €	70%	63 000 €	30%	27 000 €	3 600 €	30 600 €
Réseaux communications /option A	34 167 €	41 000 €	1 640 €	20%	6 833 €	80%	33 893 €	1 968 €	35 861 €
	6 833 €	8 200 €	- €		- €		80 % du total TTC - particip TEM HT		
<i>sous-total</i>	41 000 €	49 200 €	1 640 €		6 833 €		33 893 €	1 968 €	35 861 €
Réseaux d'éclairage public	24 000 €	28 800 €	960 €	25%	6 000 €	75%	18 000 €	960 €	18 960 €
<b>TOTAL EFF</b>	<b>196 000 €</b>	<b>235 199 €</b>	<b>7 840 €</b>		<b>82 667 €</b>		<b>78 893 €</b>	<b>6 528 €</b>	<b>85 367 €</b>

### Décision

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en 2019,
- S'ENGAGE à participer financièrement à l'opération d'effacement comme présenté ci-dessus et aux conditions en vigueur au moment de la programmation,
- S'ENGAGE à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude réalisée non suivie de travaux et celle-ci ne pourra pas bénéficier de subvention.

Enregistrée en Préf le 02/07/2019

publiée le 02/07/2019

**10) Montant et modalités de versement de la subvention**

DCM 2019-06-27-10

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de produire une délibération pour permettre le versement de la subvention spéciale « Feu d'artifice » allouée au Comité des Fêtes (organisateur de cette manifestation).

Le devis établi, à l'intention du Comité des Fêtes, pour le feu d'artifice 2019, s'élève à 4 000 € TTC.

**Décision :**

*Considérant les crédits inscrits à l'article 6574 lors du vote du BP 2019, et notamment le crédit prévisionnel d'un montant de 4 000 € pour la subvention « Feu d'artifice 2019 » ;  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *prend acte du devis de la prestation « Feu d'artifice 2019 » ;*
- *Précise que cette subvention sera versée à réception, en Mairie, d'une copie de la facture acquittée.*

Enregistrée en Préf le 02/07/2019

publiée le 19/07/2019

**Budgets****11) Restaurant scolaire : prix de revient d'un repas /année 2018**

DCM 2019-06-27-11

Le décompte du prix de revient d'un repas au restaurant scolaire pour l'année 2018 est remis ce jour aux conseillers municipaux.

réf Article cpta	<b>Nature de dépenses</b>	<b>2018</b>
6042	Achats de prestations	
60611	Eau	914,64 €
	Assainissement	
60612	Electricité	3 122,30 €
60621	Gaz	6 472,06 €
60623	Alimentation	28 513,92 €
	Analyses Vétérin.	
60628	Pharmacie	50,27 €
60631	Produit entretien	2 103,55 €
60632	Petit équipement	2 055,80 €
60636	Vêtements	246,36 €
6064	Fourn. Adm.+ doc	
61522	Entr. Bâtiment	247,52 €
61558	Entr. Matériels	653,89 €
6156	Maintenance matér.	627,61 €
616	Assurance	125,59 €
6262	Téléphone	341,00 €
627	Frais prélèv	
6288	Autres frais	474,71 €
63512	Taxes foncières	40,00 €
65	Admiss non valeur	
	<b>A- Total dép courantes</b>	<b>45 989,22 €</b>
	<b>B - Recettes</b>	
	Recette totale de vente repas	<b>64 219,66 €</b>
	<b>C - Nbre repas distribués</b>	<b>18 778</b>
	Dont vaigeois	12 493
	dont St Léger RPI	1 774
	Dont autres extérieurs	4 511

<b>Prix de revient sans charges personnel (= A / C)</b>	<b>2,45 €</b>
---	---------------

<b>D - Charges de Personnel</b>	<b>104 843,56 €</b>
E - Formation et frais dépl	- €

<b>Prix de revient avec charges personnel =(A + D + E) / C</b>	<b>8,03 €</b>
--	---------------

Pour mémo : tarif vente 1 repas	3,45 €
---------------------------------	--------

**Reste à charge de la Commune / 1 repas enf = 4,58 €**

**Décision :**

**Le Conseil Municipal prend acte.**

Enregistrée en Préf le 02/07/2019

publiée le 29/07/2019

## 12) Décision Modificative Budgétaire n° 2019-01 /Budget Général

DCM 2019-06-27-12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
65 / 657363	Subv équilibre fct BA Maison médicale		1 160,00 €
022	dépenses imprévues		- 1 160,00 €
<b>Total de la présente décision</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Pour mémoire BP		1 499 613,14 €	1 499 613,14 €
<b>Total section fonctionnement</b>		<b>1 499 613,14 €</b>	<b>1 499 613,14 €</b>

<b>Section d'Investissement</b>			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
024	Cessions d'immobilisations : -> reprise consentie sur tondeuse KUBOTA F3680	12 000,00 €	
172 / 2128	Divers aménag Centre Bourg : -> réfection mur sous Centre Médical		4 200,00 €
209 / 2128	Jardin Public : réfection murs d'enceinte		- 3 600,00 €
195 / 2128	Pôle enfance : réfection cour (gaz synthétiq)		1 385,00 €
020	dépenses imprévues		- 1 985,00 €
<b>Total de la présente décision</b>		<b>12 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Pour mémoire BP		1 773 167,39 €	1 773 167,39 €
<b>Total section investissement</b>		<b>1 785 167,39 €</b>	<b>1 773 167,39 €</b>

Enregistrée en Préf le 02/07/2019

publiée le 29/07/2019

### 13) Décision Modificative Budgétaire n° 2019-01 /Budget Annexe Maison Médicale

DCM 2019-06-27-13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire suivante :

Section de fonctionnement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
61 / 61558	Répar sur ascenseur (onduleur élect)		650,00 €
62 / 6237	Publications (plaq infos install médecins)		510,00 €
74 / 74748	Subv du B Général pour équilibre fct	1 160,00 €	
022	dépenses imprévues		
<b>Total de la présente décision</b>		<b>1 160,00 €</b>	<b>1 160,00 €</b>
Pour mémoire BP		24 506,33 €	24 506,33 €
<b>Total section fonctionnement</b>		<b>25 666,33 €</b>	<b>25 666,33 €</b>

Section d'Investissement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
	néant		
<b>Total de la présente décision</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Pour mémoire BP		49 349,29 €	49 349,29 €
<b>Total section investissement</b>		<b>49 349,29 €</b>	<b>49 349,29 €</b>

Enregistrée en Préf le 02/07/2019

publiée le 19/07/2019

## Opération 193 /Voie douce VAIGES-ST GEORGES LE FLECHARD

### 14) Opération 193/ Rapport d'analyse des offres pour la voie douce entre Saint-Georges-le-Flécharde et Vaiges

DCM 2019-06-27-14

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention de groupement de commande qui a été votée le 31 janvier 2019 (question n°13). Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres et ses annexes, concernant la consultation d'aménagement de la voie douce entre Saint-Georges-le-Flécharde et Vaiges et signale que la Commune de Saint-Georges-le-Flécharde a déjà pris une délibération concernant ce rapport, il reste à la Commune de Vaiges de faire de même.

#### Classement général multicritères

#### Création et aménagement d'une voie douce entre Saint-Georges-le-Flécharde et Vaiges

Lot 1 : VRD		
Candidats	classement général	Note pondérée totale
PIGEON TP LOIRE ANJOU	1er	19.06
EUROVIA ATLANTIQUE	2 <sup>ème</sup>	16.60
CHAPRON SAS	3 <sup>ème</sup>	16.32
ELB	4 <sup>ème</sup>	12.74

Lot 2 : aménagements paysagers		
Candidats	classement général	Note pondérée totale
SAS LEROY PAYSAGES	1 <sup>er</sup>	19.74
LES JARDINS GORRONNAIS	2 <sup>ème</sup>	17.32

Compte tenu du rapport de jugement des offres les entreprises suivantes sont proposées pour l'attribution des marchés :

- ➔ Lot 1 – VRD : Entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU, pour un montant de 104 630.88 € HT, soit 125 557.06 € TTC avec une répartition des dépenses de 48 343.16 € HT soit 58 011.79 € TTC pour la commune de Saint-Georges-le-Flécharde et de 56 287.72 € HT soit 67 545.26 € TTC pour la commune de Vaiges.
- ➔ Lot 2 – aménagements paysagers : Entreprise SAS LEROY PAYSAGES, pour un montant de 44 989.20 € HT, soit 53 987.04 € TTC avec une répartition des dépenses de 33 670.70 € HT soit 40 404.84 € TTC pour la commune de Saint-Georges-le-Flécharde et de 11 318.50 € HT soit 13 582.20 € TTC pour la commune de Vaiges.

### Décision

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

*- APPROUVE le rapport de jugement des offres.*

*- RETIENT les entreprises suivantes*

*Lot 1 – VRD : Entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU, pour un montant de 104 630.88 € HT, soit 125 557.06 € TTC avec une répartition des dépenses de 48 343.16 € HT soit 58 011.79 € TTC pour la commune de Saint-Georges-le-Flécharde et de 56 287.72 € HT soit 67 545.26 € TTC pour la commune de Vaiges.*

*Lot 2 – aménagements paysagers : Entreprise SAS LEROY PAYSAGES, pour un montant de 44 989.20 € HT, soit 53 987.04 € TTC avec une répartition des dépenses de 33 670.70 € HT soit 40 404.84 € TTC pour la commune de Saint-Georges-le-Flécharde et de 11 318.50 € HT soit 13 582.20 € TTC pour la commune de Vaiges.*

*- AUTORISE Monsieur le Maire à signer et transmettre toutes pièces et actes utiles, selon la convention constitutive de groupement de commande.*

Enregistrée en Préf le 02/07/2019

publiée le 09/07/2019

### Question diverses et informations

- Légumerie 53 : Sophie ADAM rend compte de ses échanges avec les représentants Légumerie 53, organisme à vocation sociale oeuvrant pour la re-sociabilisation de publics en difficultés, et prestataire auprès de restaurants collectifs pour la fourniture de produits locaux et notamment de légumes frais épluchés et prêts à cuisiner. Consultée pour intégrer la Légumerie 53 à la liste des fournisseurs du restaurant scolaire de Vaiges, Mme Chantale CHEVALLIER adhère à cette proposition.

*Le Conseil Municipal donne un avis très favorable à la contractualisation avec La Légumerie 53.*

- ALSH été 2019 : du fait de l'indisponibilité des locaux du Pôle Enfance, le Centre de Loisirs intercommunal délocalisé à Vaiges, fonctionnera dans les locaux de l'école maternelle publique durant l'été 2019.
- Chantiers Argent de Poche été 2019 : une équipe de 8 jeunes interviendra à compter du 16 juillet sur la Commune de VAIGES. Objectif : peintures de jeux sur les cours du pôle enfance et du restaurant scolaire..
- Travaux :
  - juillet : Sol salle des sports
  - septembre : carrelage pôle enfance.

- Aménagement de l'espace vacant au 15bis Route du Mans : Projet micro-crèche et logements Mayenne Habitat : le partenariat avec Mayenne Habitat, pour l'étude de ce projet d'aménagement, est en cours d'examen et doit être prochainement soumis Conseil d'Administration (organe décisionnel) de Mayenne Habitat.
- Interco :
  - o Infos sur la Commission économique du 26/06/2019
  - o Infos sur la réunion Mutualisation du 25/06/2019 : présentation du projet aux agents communaux
  - o Infos sur la Réunion CLETC du 18/06/2019

\*\*\*\*\*

## Porté à connaissance de décisions du Maire : voir annexe

\*\*\*\*\*

## Dates à retenir

- 27/07/2019 - 10h30 : **Mariage** Philippe TERRIER et Carole VAN ELSSEN
  - Officier Etat Civil = Régis LEFEUVRE
  - Assistant(e) = Solange MONNIER

### Réunions de Commissions

objet	Commission	Date	heure	lieu
Place de La Poste Giratoire franchissable Rue du Canal	VOIRIE	03/07/2019	18h	Mairie

### Conseil Municipal

Jeudi 25 juillet  
Jeudi 29 août  
Jeudi 26 septembre

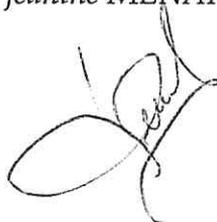
\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.

\*\*\*\*\*

**Le Secrétaire de séance,**

Jeanine MENARD



**Le Maire,**

Régis LEFEUVRE



